

18 - 2 - 1971



N°

[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

OBJET

N° 3129/II/F

Au cours de sa séance du 1er décembre 1970, la section française de la Commission a examiné une plainte introduite le 7 septembre 1970, concernant la présence, au pont Jonet, sur la Chaussée de Chatelet à Lodelinsart, d'un panneau de signalisation portant les mentions néerlandaises "Werken - Moeilijke doorgang";

A l'appui de cette plainte figurait un document photographique publié dans un journal de la région.

L'enquête effectuée sur place n'a plus permis de constater la réalité des faits, les panneaux en cause ayant été enlevés entre-temps, vraisemblablement à la suite de la publication faite dans la presse.

Des renseignements recueillis, sur place, il ressort cependant que les panneaux auraient été placés par une firme privée effectuant des travaux routiers pour le compte de votre département.

Afin d'éviter le retour d'incidents mineurs de l'espèce, la section française de la Commission estime utile d'attirer votre attention sur l'article 50 des L.L.C. dont il ressort que la désignation, à quelque titre que ce soit, de collaborateurs, de chargés de mission ou d'experts privés ne dispense pas les services de l'observation des lois coordonnées.

Il en résulte notamment que l'entrepreneur qui effectue des travaux routiers pour le compte de votre département, doit en ce qui concerne les avis et communications qu'il adresse au public dans le cadre de ces travaux, respecter les dispositions linguistiques applicables en la matière. Lorsque les travaux sont localisés dans une commune sans régime spécial de la région de langue française, les avis et communications y afférents doivent être rédigés exclusivement en français.

La section française estime que cette obligation devrait être inscrite par votre département dans les cahiers spéciaux des charges relatifs aux travaux qu'il confie au secteur privé. La section française souhaiterait connaître votre opinion à cet égard.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Président,



[Redacted signature]